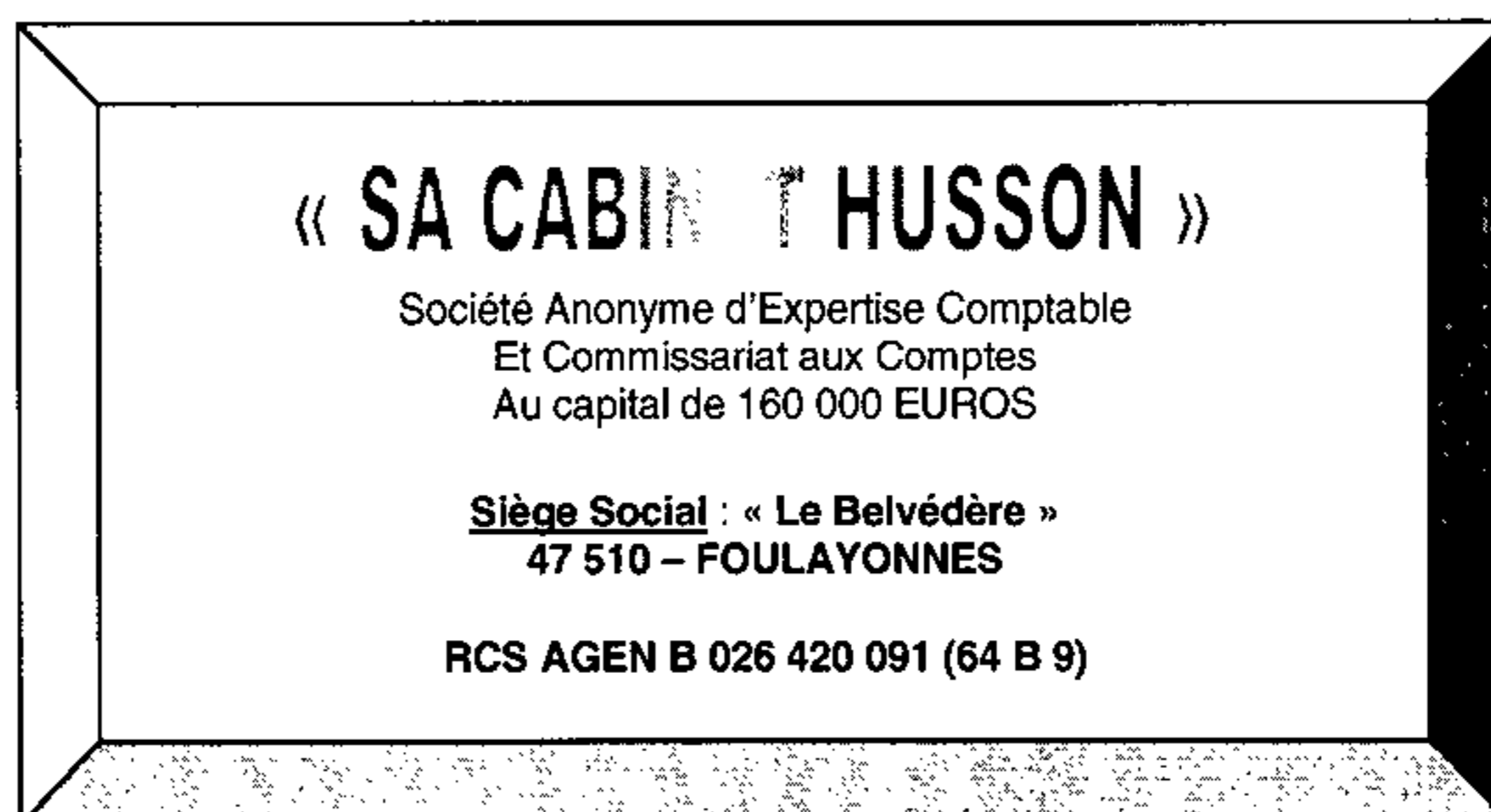


A. 783
GREFFE
du TRIBUNAL de Commerce
B.P. 22-47000



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 29 MAI 2002

L'AN DEUX MILLE DEUX,
LE VINGT NEUF MAI, à 14 heures, au siège social,

LES ADMINISTRATEURS de la société dénommée « SA CABINET HUSSON », Société Anonyme d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes, au capital de 160 000 EUROS, ayant son siège social à FOULAYRONNES - 47 510 - Le Belvédère, immatriculée au R.C.S. d'AGEN sous le numéro B 026 420 091 (64 B 9), se sont réunis, sur convocation de leur Président, M. Jean-Pierre CLERFEUILLE.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- ⇒ outre lui-même,
- ⇒ M. Pierre DRAPE, Directeur Général,
- ⇒ M. Patrick PANOUILLERES, Directeur Général,
- ⇒ M. Christophe DOMENGES.

L'ensemble des Administrateurs étant présent, le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

A la demande des autres Administrateurs, M. Jean-Pierre CLERFEUILLE préside la réunion.

M. Patrick PANOUILLERES assure les fonctions de Secrétaire.

DP
PP

Monsieur le Président rappelle alors l'ordre du jour de la présente réunion :

- ➔ **CONSTATATION DE LA DÉMISSION DE M. Jean-Pierre CLERFEUILLE DE SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'ADMINISTRATEUR ;**
- ➔ **NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ;**
- ➔ **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN FONCTION, M. PATRICK PANOULLERES ET NOMINATION D'UN SECOND DIRECTEUR GÉNÉRAL - POUVOIRS - RÉMUNÉRATION ;**
- ➔ **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS.**

I - CONSTATATION DE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président de séance expose alors qu'il a informé la Société de son intention de démissionner, à compter de ce jour, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et également d'Administrateur, pour des raisons personnelles.

En conséquence, il demande au Conseil de se prononcer sur le nom de son successeur et propose à cet effet la candidature de **M. Pierre DRAPE**, un des Directeurs Généraux.

Puis il ouvre la discussion. Un bref échange de propos intervient.

Celle-ci close, il est procédé au vote.

A l'issue de celui-ci, **M. Pierre DRAPE** est élu, à l'unanimité, à compter de ce jour, Président du Conseil d'Administration de la Société « SA CABINET HUSSON », pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, en remplacement de **M. Jean-Pierre CLERFEUILLE**,

M. Pierre DRAPE assumera, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. A ce titre et conformément à la loi, il aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom, l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals et garanties qu'il ne pourra donner au nom de la Société pour couvrir des engagements pris par des tiers, sans y avoir été autorisé préalablement par le Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, et sous les réserves ci-dessus, le Conseil autorise son Président à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

M. Pierre DRAPE intervient alors pour déclarer accepter le mandat qui vient de lui être confié. Il indique qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Il exercera ses fonctions à titre gratuit. Par contre, il aura droit au remboursement de ses frais, sur présentation de justificatifs et pour les indemnités kilométriques, suivant le barème fixé au sein de l'Entreprise.

JP
CP
CP

II - DÉMISSION DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

M. Jean-Pierre CLERFEUILLE a fait également part de son intention de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration en prend acte et décide de ne pas procéder à son remplacement pour l'instant et de soumettre cette décision à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001, devant se tenir le 28 juin 2002. Cette question sera portée à son ordre du jour.

Le Conseil d'Administration est désormais composé de **TROIS (3) Membres** :

- ⇒ **M. Pierre DRAPÉ**, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes,
- ⇒ **M. Patrick PANOULLÈRES**, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes.
- ⇒ **M. Christophe DOMENGES**, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, il est précisé que son contrat de travail qui avait été suspendu pendant le temps où il a exercé les fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur, a retrouvé son plein effet à compter de ce jour.

III - RENOUELEMENT DES FONCTIONS DE L'ACTUEL DIRECTEUR GÉNÉRAL ET NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Patrick PANOULLERES avait été nommé Directeur Général de la Société aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 2 janvier 1997, pour une durée devant prendre fin lors de la nomination d'un nouveau Président.

Le Conseil d'Administration décide donc de le renouveler dans lesdites fonctions pour une nouvelle durée qui prendra fin lors de la nomination d'un nouveau Président ou à l'arrivée du terme de son mandat d'Administrateur.

Par ailleurs, il est proposé la désignation d'un second Directeur Général, **M. Christophe DOMENGES**.

Accédant à cette demande, le Conseil d'Administration **NOMME**, à l'unanimité :

M. Christophe Philippe DOMENGES, demeurant à **BOE - 47 550 - Lotissement Jardin La Couronne**,
Né à AGEN (47)
Le dix sept juillet mil neuf cent soixante huit,

en qualité de second Directeur Général de la société, pour une durée qui prendra fin lors de la nomination d'un nouveau Président ou à l'arrivée du terme de son mandat d'Administrateur.

Ceux-ci, ensemble ou séparément, disposeront à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration. Ils pourront ester en justice.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une rémunération à **M. Christophe DOMENGES**, **M. Patrick PANOULLERES** étant rémunéré au sein de la Société Mère, la Société « **C.D.B. CONSEILS SA** », laquelle facture à la Société « **CABINET HUSSON** » ses interventions.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide d'attribuer à **M. Christophe DOMENGES**, une rémunération brute mensuelle de **CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (5 500 €)** sur treize mois et demi, étant ici précisé que le demi-mois est versé au plus tard le 30 juin et le treizième mois au plus tard le 31 décembre.

BP
JP
cy

Par contre, tant M. Patrick PANOUILLERES que M. Christophe DOMENGES auront droit au remboursement de leurs frais, sur présentation de justificatifs et pour les indemnités kilométriques, suivant le barème fixé au sein de l'Entreprise.

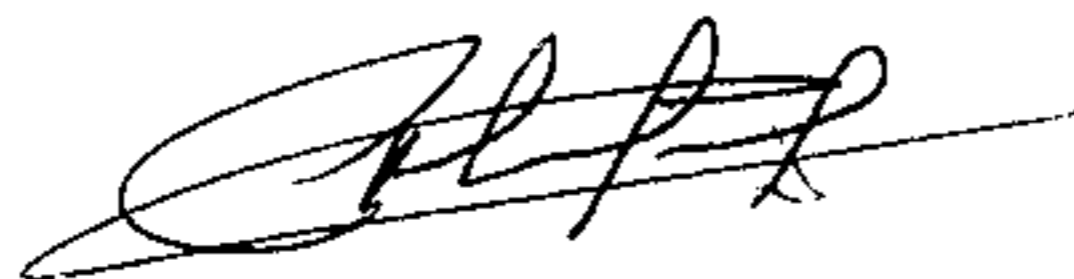
III - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Le Conseil d'Administration DONNE, par ailleurs, tous pouvoirs à son Président, M. Pierre DRAPE, à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires et notamment aux formalités de publicité et de dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN.

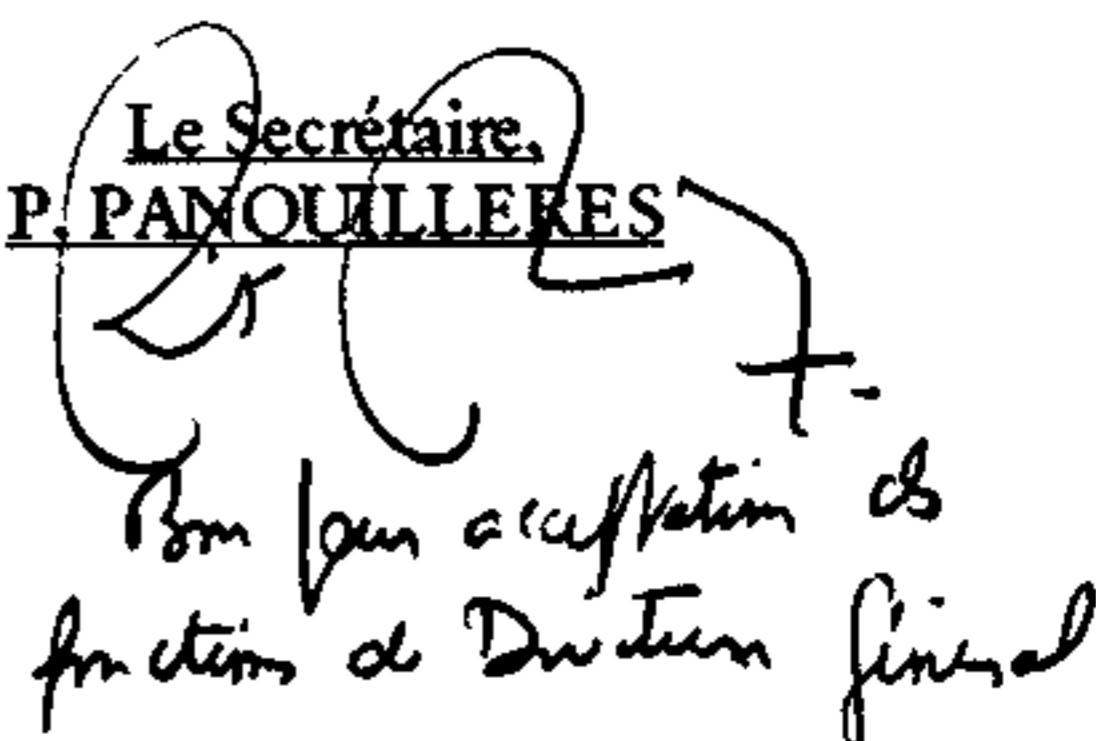
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les Administrateurs présents.

Le Président de Séance,
M. Jean-Pierre CLERFEUILLE



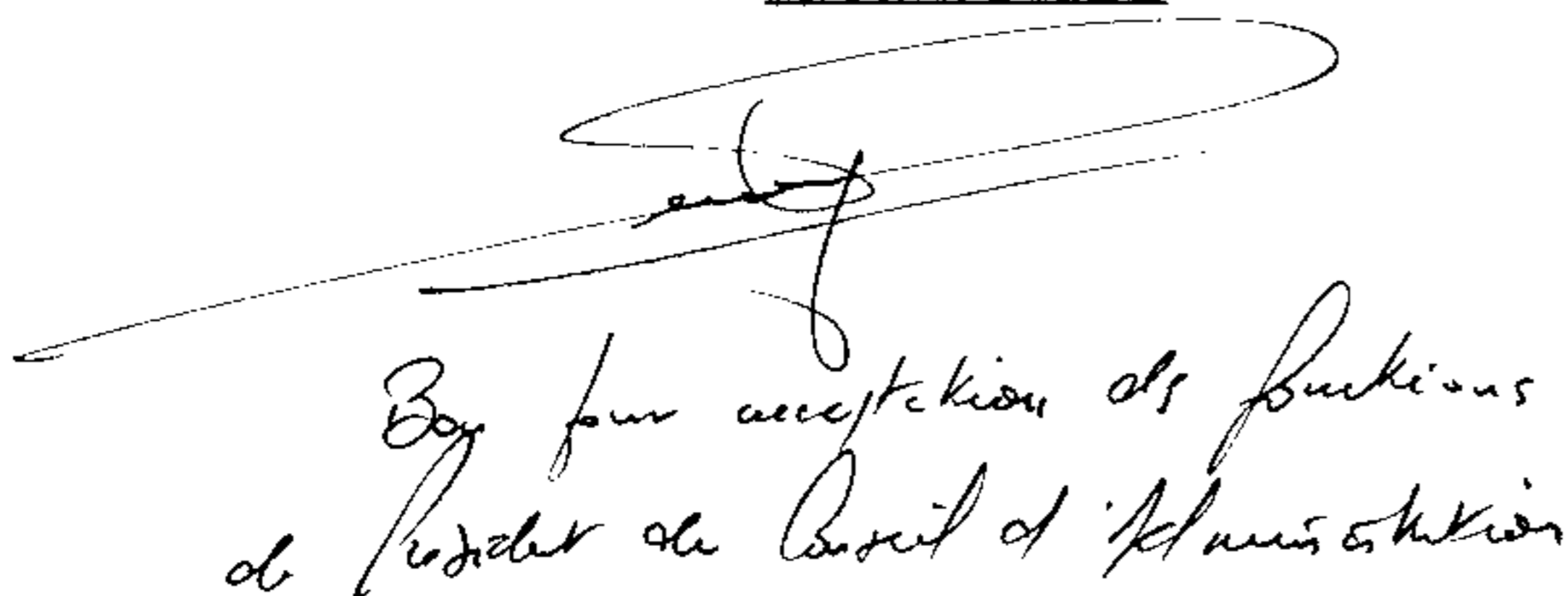
Le Secrétaire,
P. PANOUILLERES



Pour l'acceptation des
fonctions de Directeur général

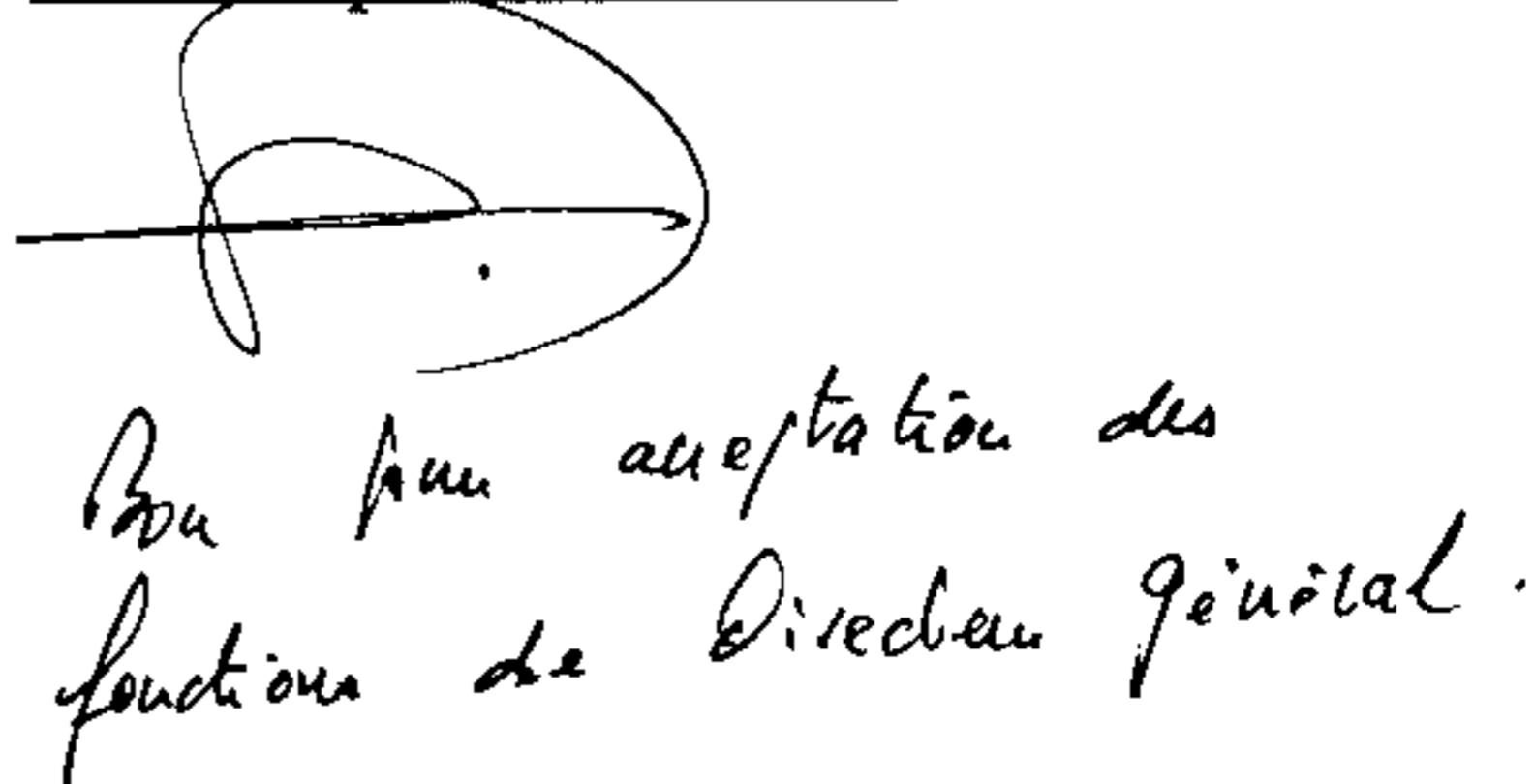
les autres Administrateurs,

M. Pierre DRAPE



Pour l'acceptation des fonctions
de Président du Conseil d'Administration

M. Christophe DOMENGES



Pour l'acceptation des
fonctions de Directeur général.